

## **Accident et délit de fuite.**

Par **Quentin**, le **23/05/2009 à 14:22**

Bonjour,

Voila, hier, ma grand-mère (...) a eu un accident de voiture. Une BMW conduite par un hollandais d'origine turque ne parlant pas le français (ou très peu) lui a coupé la route à une intersection.

Voici les circonstances :

\_Vitesse excessive  
\_Refus de priorité

Il lui a ensuite dit "parking" puis s'est garé un peu plus loin.  
Après avoir plié sa plaque d'immatriculation, il a pris la fuite.

Plus tard, retrouvé par la gendarmerie, il a été contrôlé avec 1.48 gr d'alcool dans le sang.

Que risque-t-il au niveau pénal ?

Merci  
Quentin

Par **Ishou**, le **23/05/2009 à 18:57**

délit de fuite : prévu et réprimé par l'article 434-10 du code Pénal ; les peines prévues sont deux ans d'emprisonnement et 30.000€ d'amende.

Par **Quentin**, le **23/05/2009 à 19:23**

Ah quand même !

Merci pour l'info !

Quentin

Par **Ishou**, le 25/05/2009 à 11:08

[quote="Quentin":1aln9hev]Ah quand même ![/quote:1aln9hev]

Au lieu de vous impacter, vous saurez quand même qu'ici, on n'est pas obligé de répondre immédiatement. On peut même répondre des jours voire des semaines après, ou même pas du tout.

Et, en tapant "délit de fuite" dans google, vous auriez trouvé tout seul

Par **candix**, le 25/05/2009 à 12:38

Ishou, le ah quand même je pense que c'est parce qu'il est impressionné par la sanction, pas .wink.

pour le délai de réponse Image not found or type unknown

Par **mathou**, le 25/05/2009 à 18:16

Je pense aussi que c'est au regard de l'importance de la sanction. Ne le mange pas tout cru :lol:

Ishou Image not found or type unknown

Le plus important, Quentin, c'est surtout que ta grand mère n'ait rien de grave. Si tu as d'autres questions n'hésite pas à les poster, on essaiera de te répondre dans la mesure du possible.

Par **Ishou**, le 26/05/2009 à 12:46

:lol:

Lol, quand je dis qu'il faudrait pouvoir entendre le ton des gens Image not found or type unknown

J'aurais plutôt mis " ah oui, quand même". Là, c'est plus explicite

Par **Quentin**, le 26/05/2009 à 19:40

Bonjour !

Oui effectivement, le ah quand même voulait bien dire Ah oui, quand même

Merci pour vos réponses !

PS : Ma grand-mère n'a rien eu, ce n'est que de la "tôle"

A bientôt  
Quentin

Par **Camille**, le **27/05/2009 à 12:48**

Bonjour,

En réalité, si le hollandais-turc est reparti chez lui, il ne risque plus grand-chose hors la ou les amendes, suivant ce que les gendarmes ont retenu comme infraction(s) et si votre grand-mère a porté plainte.

(sauf, éventuellement, s'il remet les pieds en France).

Par **Quentin**, le **27/05/2009 à 18:41**

[quote="Camille":25dtaoij]Bonjour,

En réalité, si le hollandais-turc est reparti chez lui, il ne risque plus grand-chose hors la ou les amendes, suivant ce que les gendarmes ont retenu comme infraction(s) et si votre grand-mère a porté plainte.

(sauf, éventuellement, s'il remet les pieds en France).[/quote:25dtaoij]

Il n'est pas reparti chez lui, et ma gd-mère n'a pas porté plainte. Enfin bon, avec 1,48 gr d'alcool dans le sang, ça ne sera pas une partie de plaisir pour lui non plus

Quentin

Par **Ishou**, le **28/05/2009 à 12:33**

Mais il faut porter plainte!

Par **Camille**, le **29/05/2009 à 10:22**

Bonjour,

Elle a, au moins, je l'espère, informé son assureur. Qu'en dit-il ?